



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE



Transforming Africa's Trade
African Export-Import Bank
Banque Africaine d'Import-Export

Note D'orientation 8

Octobre 2024



**Optimiser les Échanges
pour les Micro, Petites
et Moyennes
Entreprises : Libérer le
Potentiel de la ZLECAf**



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

Note D'orientation 8

Octobre 2024



POINTS A RETENIR

La facilitation des échanges (FE) est cruciale pour le progrès économique de l'Afrique, en particulier dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf), visant à réduire les barrières commerciales et à améliorer la circulation efficace des biens et des services. Cependant, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont confrontées à des défis disproportionnés en raison des barrières non tarifaires (BNT), des barrières techniques au commerce (BTC) complexes et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) strictes. Ces obstacles, combinés à la corruption et aux lourdes règles d'origine (RoO), entravent la capacité des MPME à tirer pleinement parti des opportunités commerciales. Cette note d'orientation se penche sur ces défis en matière de Facilitation des Echanges, proposant des recommandations aux décideurs politiques et aux MPME pour les surmonter et mettant en évidence des études de cas réussies d'entreprises ou d'initiatives de Facilitation des Echanges qui ont surmonté efficacement ces obstacles. Certaines des recommandations s'adressent aux décideurs politiques pour permettre aux MPME de bénéficier des préférences commerciales, tandis que d'autres encouragent les MPME à tirer activement parti des opportunités. Les décideurs politiques devraient simplifier les règles d'origine (RoO) et harmoniser les normes au-delà des frontières, tout en fournissant un appui ciblé et un renforcement des capacités aux MPME pour qu'elles puissent faire face aux complexités commerciales. Les MPME devraient être encouragées à tirer parti des outils numériques tels que les certificats d'origine électroniques et à profiter des procédures simplifiées pour les barrières non tarifaires (BNT) afin d'améliorer leur compétitivité dans le cadre de la ZLECAf.

1 LE PROBLEME

La Facilitation des Echanges (FE), qui fait référence à la simplification, à la modernisation et à l'harmonisation des processus d'exportation et d'importation, est essentielle pour favoriser la croissance économique et le développement en Afrique. Dans le contexte africain, la Facilitation des Echanges est particulièrement cruciale dans le cadre de la ZLECAf, où elle joue un rôle central dans la réduction des barrières commerciales et la promotion de la circulation efficace des biens et des services à travers les frontières.

Les principales mesures de Facilitation des Echanges en Afrique comprennent la simplification des documents commerciaux, l'amélioration de la transparence des règles commerciales et l'harmonisation des réglementations entre les pays, avec des initiatives telles que des postes frontaliers à guichet unique et des régimes commerciaux simplifiés facilitant les flux transfrontaliers. Avec 47 pays ayant ratifié la ZLECAf en 2024, l'accord vise à stimuler le commerce intra-africain en libéralisant les biens et services et en luttant contre les contraintes de la Facilitation des Echanges.

Pour que l'impact potentiel de la ZLECAf sur le développement soit visiblement atteint, il faudra s'attaquer efficacement à ces obstacles, car le commerce intra-africain pourrait plus que quadrupler d'ici 2045. La ZLECAf s'appuie de manière significative sur les principes et les cadres établis par l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'AFE de l'OMC vise, depuis 2017, à rationaliser les processus commerciaux à l'échelle mondiale. L'AFE est important car il implique l'ensemble des 164 membres de l'OMC, 156 membres de l'OMC ayant ratifié l'accord au niveau national, dont 35 pays africains.

La facilitation des échanges est essentielle à la croissance économique et au développement de l'Afrique, car elle entraîne de nombreux avantages économiques, notamment de meilleurs résultats commerciaux, une activité économique accumulée et la création d'emplois. En rationalisant les processus commerciaux, les pays africains peuvent stimuler les flux commerciaux, ce qui, à leur tour, favorise la concurrence, favorise l'innovation et pourrait stimuler les améliorations socio-économiques dans les domaines de l'éducation et de la santé en générant des revenus plus importants pour les pays.

FE joue également un rôle clé dans l'intégration régionale, en facilitant un commerce transfrontalier plus fluide en améliorant les infrastructures et en harmonisant les réglementations. Cela est essentiel pour que les pays africains participent plus efficacement aux chaînes de valeur régionales et mondiales (CVR et CVM), en tirant parti de leurs avantages comparatifs. De plus, en réduisant les coûts du commerce et en améliorant l'efficacité, le FE améliore la compétitivité mondiale des entreprises africaines, en attirant les investissements et en promouvant l'innovation, ce qui, à terme,

réduit la pauvreté et améliore le bien-être social sur tout le continent.

Les MPME jouent un rôle essentiel dans l'économie africaine, contribuant de manière significative à l'emploi et à la croissance économique. Cependant, ils sont confrontés à des défis majeurs pour tirer pleinement parti des mesures de facilitation des échanges dans le cadre de la ZLECAf. Alors que les efforts de FT visent à simplifier les procédures douanières et à réduire les barrières commerciales, les MPME sont touchées de manière disproportionnée par les obstacles non tarifaires tels que les barrages routiers, les taxes commerciales excessives et les inspections de contrôle de qualité, qui ont souvent un impact plus important que les droits de douane. En outre, les mesures OTC et SPS, notamment les normes et réglementations en matière de santé et de sécurité incohérentes, compliquent encore davantage le commerce transfrontalier pour les MPME. La corruption et les lourdes règles d'origine ajoutent également à la complexité.

Les MPME disposent généralement de moins de ressources pour naviguer dans des environnements commerciaux complexes, d'une moindre représentation au sein des associations professionnelles et opèrent avec des marges plus faibles que leurs homologues de plus grande taille, d'où l'impact disproportionné sur elles. Cette note d'orientation présentera ces défis en matière de FE dans le contexte de la ZLECAf, proposant des recommandations aux décideurs politiques et aux MPME sur la manière de les relever, tout en présentant des études de cas d'entreprises ou d'initiatives qui ont réussi à surmonter ces obstacles.

2 HISTORIQUE

L'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable (Enquête UNFE) montre que les pays africains sont à la traîne par rapport aux autres régions en matière de mise en œuvre du commerce international. Les économies développées arrivent en tête avec un taux d'adoption des mesures de TF de 85 %, tandis que l'Afrique subsaharienne s'élève à 57 % (Figure 1).

Figure 1 – Taux moyens de mise en œuvre des mesures de FT à l'échelle mondiale

Source : Enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable 2023 - <https://www.untfsurvey.org/>

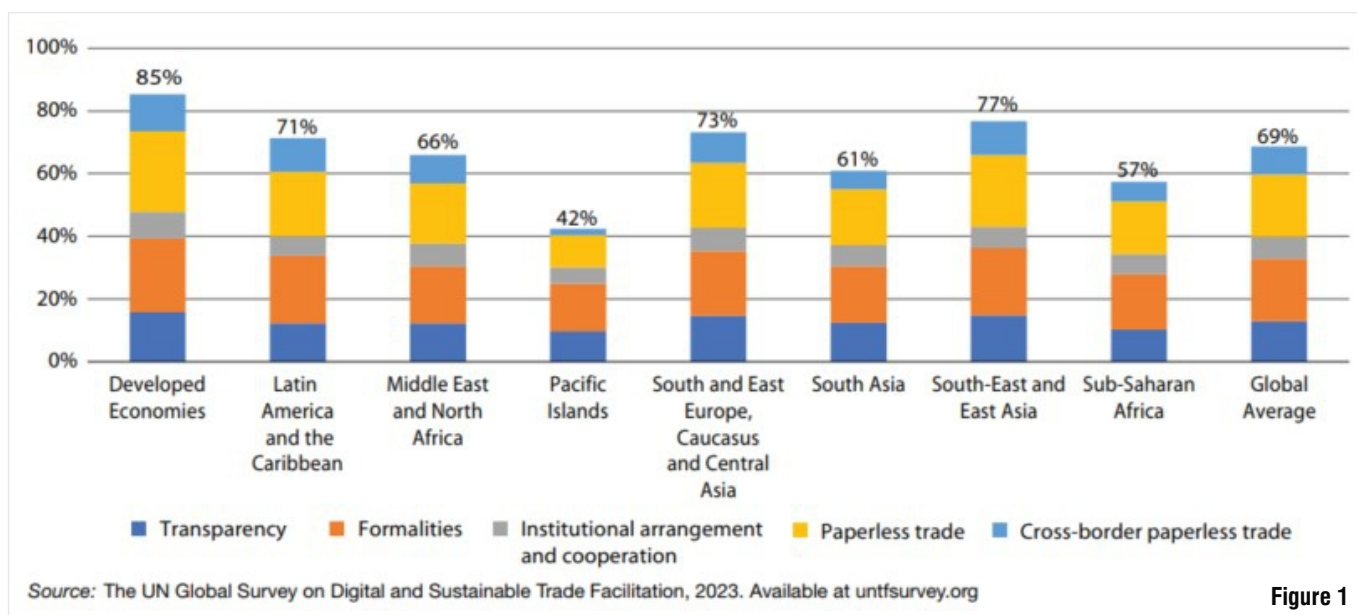


Figure 1

Bien que les pays africains ne parviennent pas à mettre en œuvre les mesures de facilitation des échanges commerciales par rapport à leurs pairs, les pays développés et en développement, la mise en œuvre de la facilitation des échanges a augmenté dans les pays africains en 2023, par rapport aux années précédentes (Figure 2 Erreur ! Source de référence introuvable.). Les performances moyennes de mise en œuvre dans l'enquête du UNTF indiquent une augmentation de près de 10 %, passant de 49,98 % en 2021 à 58,51 % en 2023. Les pays d'Afrique du Nord sont en

tête de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, suivis de près par les économies d'Afrique australe. Les pays d'Afrique centrale, bien qu'ayant augmenté leur taux de mise en œuvre au cours des deux dernières itérations successives de l'Enquête, maintiennent les taux de mise en œuvre les plus bas en 2023, à 44,98 %.

Figure 2 : Comparaison des TFI entre 2015 et 2023

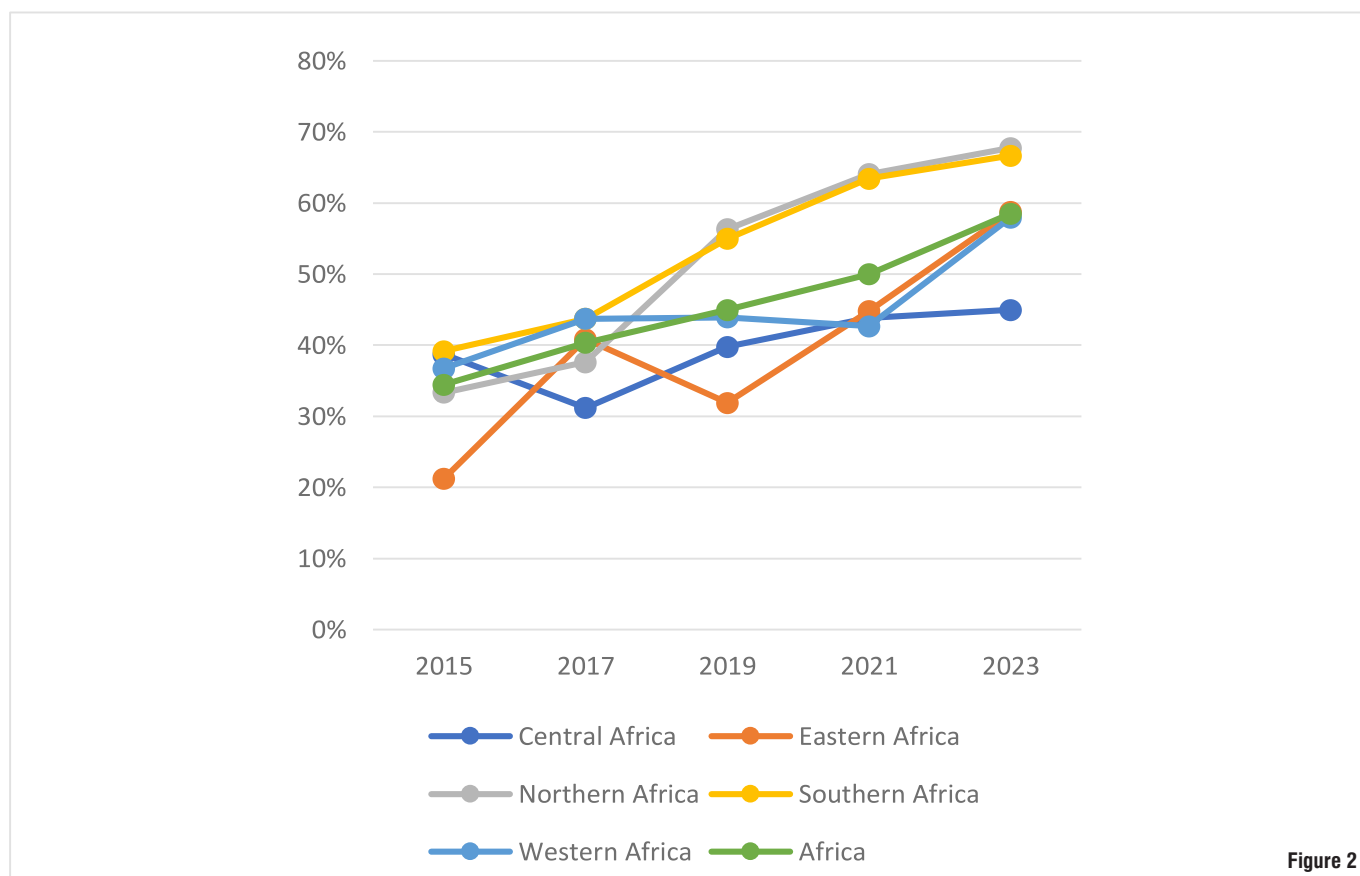


Figure 2

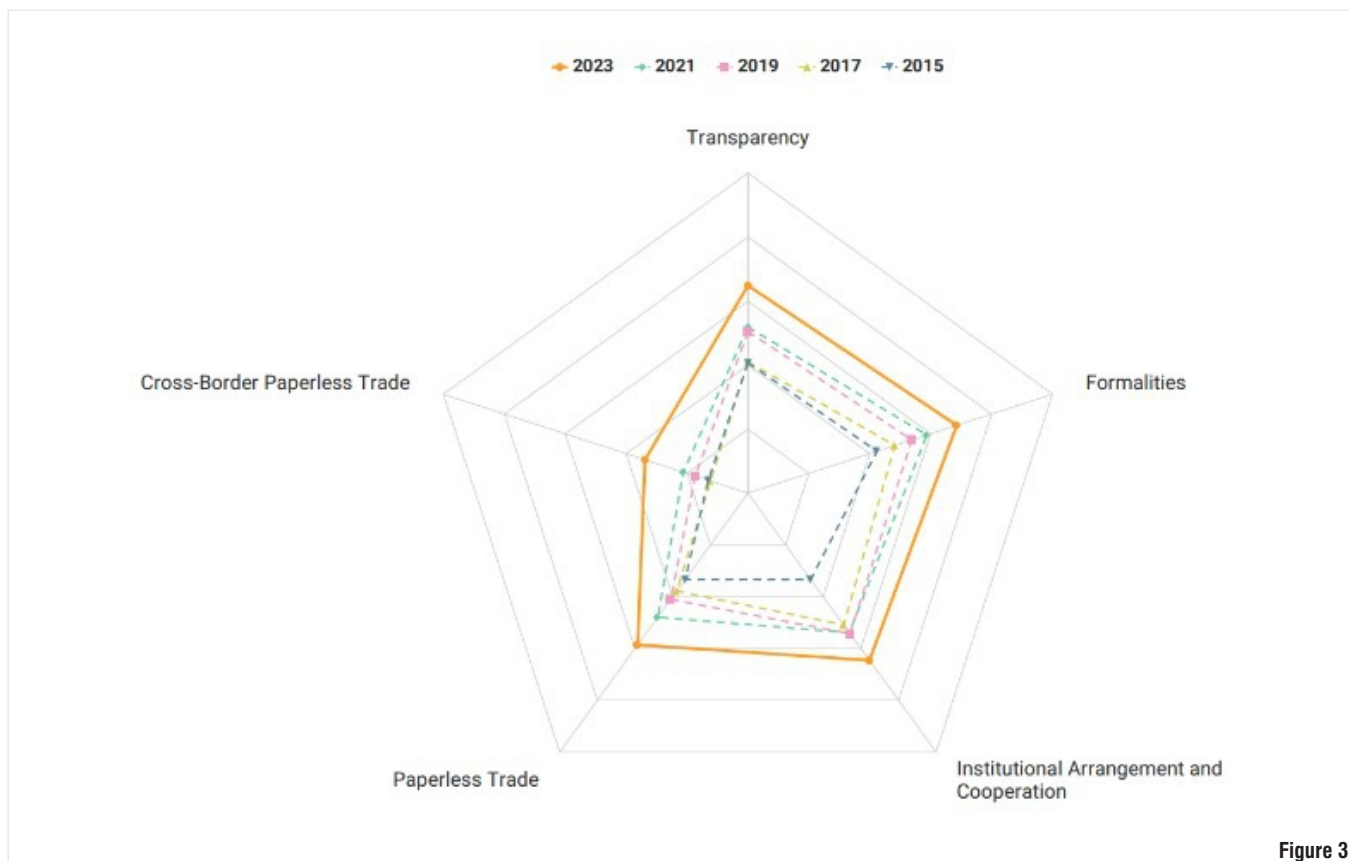


Figure 3

Étant donné que 40 économies africaines diverses ont participé à l'enquête du FNUAP, il est impossible d'attribuer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du FE en 2023 à un seul facteur. Au lieu de cela, divers facteurs ont été attribués aux gains réalisés, notamment : l'apaisement de la pandémie et le début de la reprise des « activités commerciales normales » ; une plus grande adoption et un plus grand déploiement de mesures de facilitation des échanges telles que les OSBP ; le soutien continu au renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges de la part des partenaires de développement, conformément aux engagements pris au titre de l'AFE ; et un nouvel élan dans le cadre de la ZLECAf, entre autres. Lorsque les résultats de la dernière enquête sont comparés aux résultats historiques, il est clair que les pays africains ont réalisé les gains relatifs les plus importants dans la mise en œuvre de mesures liées au commerce transfrontalier sans papier et dans l'augmentation de la transparence des procédures commerciales (Figure 3).

Figure 3 : Comparaison historique de TFI, Afrique

Source : Enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable 2023 - <https://www.unftsurvey.org/>

3 DÉFIS ET PRIORITÉS DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES

Selon l'enquête UNTF 2023, la mise en œuvre moyenne par les pays africains de mesures de facilitation des échanges pour soutenir les MPME reste faible. L'indicateur le plus efficace dans cette catégorie concerne la disponibilité d'informations commerciales spécifiquement destinées aux MPME indiquant que 35 % des pays fournissent entièrement et 36 % des pays fournissent partiellement (Figure 4). Néanmoins, toutes les autres

mesures restent malheureusement sous-appliquées. S'il n'y a pas des mesures conçues pour soutenir les MPME, ces entreprises, qui constituent l'épine dorsale des économies africaines, pourraient être confrontées à des limitations importantes pour s'engager dans le commerce international et élargir leur portée sur le marché, et ce même dans le contexte de la ZLECAf.

Figure 4 : État de mise en œuvre, Afrique, mesures MPME

Source : Enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable 2023 - <https://www.unftsurvey.org/>

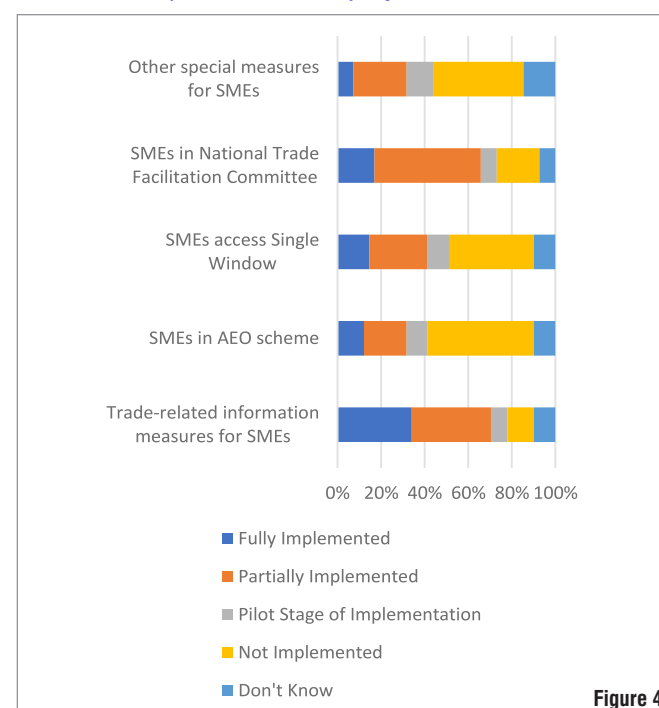


Figure 4

L'absence de mesures de facilitation des échanges répondant aux besoins des MPME pourrait conduire à l'isolement de ces entreprises des avantages du commerce international et de la ZLECAf, ce qui pourrait à terme entraver leur capacité à innover, à investir et à créer des emplois. Ce scénario limite non seulement la contribution des MPME au développement économique, mais exacerbe également le défi plus large de la diversification économique et de la résilience au sein des économies africaines. Ainsi, assurer la mise en œuvre efficace de mesures de facilitation des échanges adaptées aux MPME est crucial pour leur croissance durable, leur compétitivité renforcée et leur participation significative au paysage commercial mondial et continental. La section suivante présente certains des principaux défis liés à la facilitation des échanges auxquels sont confrontées les MPME sur le continent.

Les défis et les priorités identifiés dans cette note d'orientation sont basés sur un examen qualitatif et quantitatif complet de la facilitation des échanges à travers le continent. Cette méthodologie impliquait une analyse documentaire approfondie, s'appuyant sur des sources provenant d'organisations internationales, de groupes de réflexion, de partenaires de développement et du monde universitaire. De plus, des entretiens avec les parties prenantes ont été menés pour valider les conclusions de l'analyse documentaire. Ces entretiens ont inclus des représentants d'organisations publiques, privées et de la société civile (OSC) de toute l'Afrique, offrant une compréhension complète des principales questions ayant un impact sur les efforts de facilitation des échanges.

3.1 Règles d'origines

La ZLECAf offre aux MPME d'importantes opportunités d'intégration dans les CVR et les CVM en fournissant un cadre qui garantit une concurrence équitable et protège contre le détournement des échanges. Cependant, la complexité et les coûts de conformité associés aux règles d'origine peuvent constituer des obstacles importants pour les MPME, limitant leur capacité à bénéficier pleinement des accords commerciaux.

Les Règles d'Origine (RoO) sont essentielles pour déterminer la source nationale d'un produit, ce qui affecte à son tour l'application des tarifs douaniers et des préférences commerciales. D'une part, ils facilitent une concurrence loyale et fournissent un accès préférentiel au marché, aidant ainsi les MPME à s'intégrer dans des chaînes de valeur plus larges. D'un autre côté, les exigences complexes et les coûts de conformité élevés peuvent être écrasants pour les MPME, qui manquent souvent de ressources pour faire face à ces complexités. Cette double nature des règles d'origine signifie que même si elles sont conçues pour protéger et promouvoir la production régionale, elles peuvent, par inadvertance, devenir des obstacles pour les petites entreprises.

Les MPME en Afrique sont confrontées à des grands défis en raison de la complexité des règles d'origine dans le cadre de divers accords commerciaux. Les appartenances croisées à différentes communautés économiques régionales, chacune avec son propre ensemble de règles,

créent un environnement commercial fragmenté. Cette fragmentation augmente le coût des affaires et entrave l'intégration régionale, car les MPME doivent se conformer à des exigences multiples et souvent contradictoires. Par exemple, la SADC applique des critères de règles d'origine stricts, tandis que l'EAC et le COMESA ont des critères plus souples. Des règles d'origine moins strictes sont généralement plus avantageuses pour les pays les moins avancés, leur permettant d'utiliser une proportion plus élevée d'intrants intermédiaires pour bénéficier de préférences tarifaires.

Cette flexibilité aide les pays dotés d'une base manufacturière faible à participer au commerce régional en entreprenant des niveaux modestes de transformation. À l'inverse, des règles d'origine strictes, privilégiées par l'Afrique du Sud pour renforcer l'industrialisation nationale, peuvent constituer une charge administrative importante, annulant potentiellement les avantages des concessions tarifaires dans le cadre de la ZLECAf. La ZLECAf contribuera considérablement à atténuer la complexité des règles d'origine dans les CER en harmonisant le régime des règles d'origine. Néanmoins, les leçons du passé soulignent la nécessité que les règles d'origine soient cohérentes et simples afin que les MPME puissent les utiliser efficacement.

Différents secteurs sont confrontés à différents niveaux de complexité avec les RoO. Par exemple, le secteur automobile a souvent des règles d'origine plus simples, exigeant un certain pourcentage de contenu local pour que les produits puissent bénéficier de concessions tarifaires. Cependant, le secteur du textile et de l'habillement est confronté à des règles plus complexes, distinguant la transformation en une seule étape (SST) et la transformation en deux étapes (DST). Le SST permet aux fabricants d'importer des tissus et de produire des vêtements éligibles aux concessions tarifaires, tandis que le DST exige que les deux étapes de transformation (du coton au tissu et du tissu aux vêtements) se produisent au sein de la région.

Ces complexités font qu'il est difficile pour les MPME de se conformer aux règles d'origine, en particulier dans des secteurs comme le textile, où les exigences sont strictes. La charge administrative et les coûts associés à des règles d'origine strictes peuvent conduire les entreprises à renoncer complètement aux concessions tarifaires, compromettant ainsi les avantages potentiels de la ZLECAf. Encore une fois, cela souligne la nécessité pour la ZLECAf de disposer d'un régime de règles d'origine cohérent, simple et efficace. **Encadré 1 - Certificat d'origine électronique de la SADC**

La mise en œuvre du certificat d'origine électronique (eCoO) constitue une étape importante dans le programme de facilitation des échanges (PFE) soutenu par l'Union Européenne et la GIZ dans le cadre du programme de « Coopération pour le Renforcement de l'Intégration Economique Régionale de la SADC » (CESARE). L'eCoO remplace le certificat d'origine manuel de la SADC en introduisant des applications en ligne et un suivi en temps réel, ce qui contribue à l'amélioration du degré de l'efficacité.

Grâce à des fonctionnalités de sécurité avancées, telles que la vérification de l'authenticité en ligne et le filigrane optique, il réduit efficacement la fraude aux postes frontières.

Les décideurs politiques doivent concevoir des règles d'origine qui facilitent le commerce plutôt que de l'entraver, en veillant à ce qu'elles soient claires, transparentes et alignées sur les capacités des MPME. Simplifier les règles d'origine, les harmoniser dans les différentes communautés économiques régionales (CER) et introduire des initiatives numériques telles que les certificats d'origine électroniques (voir encadré 1) peuvent réduire le fardeau réglementaire pesant sur les MPME et soutenir leur intégration dans les RVC et les CVM. Les gouvernements et les partenaires de développement devraient également soutenir les MPME en renforçant leurs capacités en matière de règles d'origine afin de garantir qu'elles puissent bénéficier de la libéralisation tarifaire dans le cadre des ALE

Encadré 1 - Certificat d'origine électronique de la SADC

La mise en œuvre du certificat d'origine électronique (eCoO) constitue une étape importante dans le programme de facilitation des échanges (PFE) soutenu par l'Union Européenne et la GIZ dans le cadre du programme de « Coopération pour le Renforcement de l'Intégration Economique Régionale de la SADC » (CESARE). L'eCoO remplace le certificat d'origine manuel de la SADC en introduisant des applications en ligne et un suivi en temps réel, ce qui contribue à l'amélioration du degré de l'efficacité. Grâce à des fonctionnalités de sécurité avancées, telles que la vérification de l'authenticité en ligne et le filigrane optique, il réduit efficacement la fraude aux postes frontières.

3.2 Barrières non tarifaires, barrières techniques au commerce et mesures sanitaires et phytosanitaires

Les MPME en Afrique sont confrontées à des grands défis en raison des barrières non tarifaires (BNT), obstacles techniques au commerce (OTC) et mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Ces barrières peuvent être encore plus restrictives que les tarifs douaniers, ajoutant des niveaux de complexité et de coûts qui affectent de manière disproportionnée les petites entreprises. Au-delà des préférences tarifaires, les obstacles techniques au commerce présentent des obstacles substantiels pour les MPME. Les études ex ante montrent systématiquement que la suppression des barrières non tarifaires peut avoir un impact plus important sur le commerce que la libéralisation tarifaire.

Parmi les principaux obstacles non tarifaires figurent le coût élevé de l'obtention des licences d'exportation, des normes de produits strictes, des infrastructures de qualité limitées en dehors des grandes villes, des procédures frontalières inefficaces et coûteuses et des processus de conformité bureaucratiques complexes. Par exemple, au Mozambique, 96 % des entreprises non exportatrices citent le coût élevé de l'obtention des

licences d'exportation et les normes strictes des produits comme des obstacles importants. En outre, la connaissance et l'utilisation limitées de programmes tels que les programmes d'opérateurs économiques agréés (OEA) empêchent encore les MPME de tirer pleinement parti des préférences commerciales.

Les OTC impliquent des normes et des réglementations auxquelles les produits doivent répondre pour être vendus sur un marché particulier. En Afrique australe, des normes et des spécifications incohérentes en matière de santé et de sécurité constituent des obstacles importants. Par exemple, le manque d'harmonisation des normes pour des produits comme le sucre, le maïs, le vin, les savons, les détergents et les cosmétiques entrave le commerce. Pour le maïs, les inspections obligatoires, les certifications et les exigences nationales en matière de tests créent des obstacles importants.

Le chevauchement des autorités et les normes non harmonisées compliquent le processus, rendant difficile la conformité des MPME. Dans l'industrie sucrière, les différences dans les normes nationales entre pays, comme l'Afrique du Sud et la Zambie, entraînent des difficultés dans la mesure où les supermarchés sud-africains ne reconnaissent pas les normes zambiennes comme équivalentes. De plus, les normes privées imposées par les supermarchés, telles que l'accréditation HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques), augmentent les coûts pour les fournisseurs. Pour des produits tels que les savons, les détergents et les cosmétiques, le manque d'alignement sur les normes internationalement acceptées limite les exportations vers les marchés régionaux.

De nombreux pays exigent des certificats de vente libre pour les produits cosmétiques et les restrictions sur l'importation de certains produits finis compliquent encore davantage les échanges. Par exemple, les restrictions imposées par le Zimbabwe à l'importation de 43 produits finis, notamment des savons et des crèmes de beauté, constituent des obstacles importants pour les MPME qui tentent d'accéder aux marchés régionaux. Néanmoins, en investissant dans les tests de qualité, les entreprises peuvent améliorer leurs exportations et leur compétitivité (Encadré 2).

Encadré 2 – Lutte contre les ONT : Kombeza Foods

Kombeza Foods, un producteur laitier du Malawi, a été confronté à d'importants défis liés au contrôle de la qualité et aux barrières non tarifaires à l'exportation. Pour surmonter ces obstacles, l'entreprise a mis en place des services internes de tests de qualité et de vulgarisation pour garantir que ses produits répondent à des normes élevées. De plus, Kombeza Foods a tiré parti des plateformes de médias sociaux pour étendre sa portée sur le marché, en particulier auprès des consommateurs férus de technologie. L'entreprise a également souligné l'importance d'un cadre réglementaire favorable pour relever efficacement les défis de l'exportation. Ces actions stratégiques ont aidé Kombeza Foods à améliorer ses processus de contrôle qualité et à mieux gérer les barrières non tarifaires, améliorant ainsi son potentiel global d'exportation.

Les mesures SPS visent à protéger la vie humaine, animale et végétale contre les risques résultant de l'introduction de parasites, de maladies ou de contaminants. Cependant, les mesures SPS incohérentes d'un pays à l'autre posent des problèmes aux MPME. Par exemple, les inspections obligatoires, les certifications et les exigences nationales en matière de tests pour les produits agricoles comme le maïs peuvent être particulièrement onéreuses. L'absence de normes SPS harmonisées et l'implication de plusieurs autorités compliquent la conformité pour les MPME, augmentant à la fois les coûts et les charges administratives.

Tradebarriers.org – une plateforme en ligne de déclaration et de surveillance des obstacles techniques au commerce – signale divers problèmes liés aux mesures SPS, tels que les expéditions de sucre de canne brut retenues à Mombasa en raison de procédures d'importation bureaucratiques et d'agences tierces en Zambie appliquant des normes plus élevées que les normes internationales pour les tests de vin. Ces incohérences créent des obstacles au commerce, rendant difficile pour les MPME d'être compétitives d'une manière efficace sur les marchés régionaux et internationaux.

3.3 Corruption

La corruption reste un défi omniprésent qui entrave les efforts de facilitation des échanges en Afrique. Elle se manifeste à différentes étapes du processus commercial, depuis les contrôles aux frontières jusqu'à la délivrance de permis et de licences, créant un environnement d'incertitude et d'inefficacité qui affecte de manière disproportionnée les MPME.

La corruption aux postes frontaliers exacerbe les retards et augmente les coûts du commerce. Les agents des douanes peuvent exiger des paiements officieux pour des services accélérés, tandis que les procédures opaques et le pouvoir discrétionnaire des agents créent des opportunités pour des comportements de recherche de rente. Cela porte non seulement atteinte à l'intégrité du système commercial, mais impose également une charge financière supplémentaire aux MPME, qui manquent souvent de ressources pour gérer ou contrer ces pratiques de corruption.

Encadré 3 – Facilitation des échanges et réformes frontalières au Ghana

Le Ghana a entrepris plusieurs initiatives pour améliorer la facilitation des échanges, notamment la modernisation de ses ports et la mise en œuvre de systèmes électroniques de gestion douanière. Ces réformes ont rationalisé le processus de dédouanement, réduit les retards et minimisé les possibilités de corruption. En conséquence, les MPME du Ghana ont bénéficié de processus commerciaux plus efficaces et de coûts réduits, leur permettant d'être plus compétitives sur les marchés régionaux et internationaux.

La corruption fausse le paysage concurrentiel en favorisant les

entreprises qui peuvent se permettre de verser des pots-de-vin, marginalisant ainsi les petites entreprises et les nouveaux entrants sur le marché. Cela conduit également à une mauvaise allocation des ressources, dans la mesure où les entreprises détournent des fonds destinés à des investissements productifs vers des paiements illicites. Le manque de transparence et de prévisibilité des procédures douanières décourage encore davantage les investissements directs étrangers, car les investisseurs potentiels hésitent à pénétrer sur des marchés où la corruption est endémique. De nombreux pays, par exemple le Ghana (encadré 3), ont introduit des mesures de FT et des réformes aux frontières pour résoudre le problème de la corruption, entre autres.

De nombreux exemples provenant de toute l'Afrique mettent en évidence l'impact néfaste de la corruption sur la facilitation des échanges. Dans certains cas, les itinéraires de transport sont encombrés de multiples points de contrôle où des paiements non officiels sont exigés. Par exemple, le coût du transport des marchandises dans certains corridors peut augmenter de 10 à 30 % en raison des pots-de-vin versés à ces points de contrôle. De plus, l'absence de réglementations et de normes harmonisées entre les régions crée des opportunités pour les fonctionnaires corrompus d'exploiter le système, exigeant des paiements pour ignorer les écarts dans la documentation ou la conformité.

4 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA POLITIQUE

Pour relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les MPME dans le cadre de la ZLECAf, les recommandations politiques suivantes sont proposées pour aider les décideurs politiques et les MPME à naviguer dans les complexités de la facilitation des échanges :

Améliorer la transparence et rationaliser les règles d'exploitation :

- Les décideurs politiques devraient simplifier les règles d'origine pour qu'elles soient claires et moins lourdes, en particulier pour les MPME. La ZLECAf offre une opportunité unique d'harmoniser les règles d'origine entre les différentes CER.
- Le développement d'outils numériques tels que eCoO devrait être une priorité pour faciliter les processus de vérification et réduire les pratiques frauduleuses.

Réduire les obstacles techniques au commerce et rationaliser les normes :

- Les gouvernements devraient s'engager à réduire les OTC en rationalisant les procédures aux frontières, en simplifiant la délivrance des licences d'exportation et en éliminant les taxes commerciales excessives qui affectent de manière disproportionnée les MPME.
- Promouvoir l'harmonisation des normes et des processus de certification entre les pays afin d'alléger le fardeau des OTC et des mesures SPS. Cela comprend l'alignement des normes nationales sur les références internationales pour améliorer la compétitivité sur les marchés mondiaux.

Renforcer le soutien institutionnel aux MPME :

- Mettre en œuvre des programmes ciblés de renforcement des capacités qui aident les MPME à comprendre et à satisfaire aux exigences du TF. Cela devrait inclure une formation sur la façon de naviguer efficacement dans les règles d'origine, les obstacles non tarifaires, les OTC et les mesures SPS.
- Créer des bureaux dédiés au FE au sein des agences gouvernementales pour fournir aux MPME le soutien et les informations nécessaires, en particulier dans les domaines de la conformité commerciale et de l'accès au marché.

Favoriser un environnement commercial transparent et sans corruption :

- Introduire et appliquer des mesures anti-corruption strictes à tous les niveaux des processus commerciaux pour garantir des règles du jeu équitables. Cela comprend l'adoption de systèmes électroniques de gestion douanière modernes et sécurisés qui réduisent l'intervention humaine et le potentiel de corruption.
- Encourager la transparence dans les opérations commerciales en mettant en œuvre des systèmes qui permettent de suivre et de signaler les cas de corruption, garantissant ainsi que les incidents sont traités rapidement et efficacement.

En conclusion, il est essentiel de relever les défis de facilitation des échanges auxquels sont confrontées les MPME pour libérer tout le potentiel de la ZLECAf et garantir leur participation active aux marchés

régionaux et mondiaux. La simplification des règles d'origine, l'harmonisation des normes et la réduction des obstacles non tarifaires créeront un environnement commercial plus favorable aux MPME. Les implications de ces actions sont considérables, car elles pourraient favoriser une plus grande résilience économique, stimuler l'innovation et créer des opportunités d'emploi sur tout le continent.

En mettant en œuvre ces recommandations, les décideurs politiques peuvent non seulement permettre aux MPME de se développer et d'être compétitives, mais également contribuer aux objectifs plus larges d'intégration régionale et de développement économique.

REMERCIEMENTS

Cette Note d'orientation a été élaborée avec le soutien du Cyril Prinsloo en collaboration avec le personnel de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). L'ACBF exprime sa sincère gratitude à Afreximbank pour son soutien financier, qui a rendu possible la production de cette Note d'Orientation. Les opinions exprimées dans cette note et le document sous-jacent sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les points de vue de l'ACBF.

REFERENCES

- ¹ WTO. Trade facilitation. https://www.wto.org/english/tratop_e/tradfa_e/tradfa_e.htm
- ² Tralac. 2023. Status of AfCFTA Ratification. <https://www.tralac.org/resources/infographic/13795-status-of-afcfta-ratification.html>
- ³ UNECA. 2021. New assessment of the economic impacts of the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area on Africa. <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/46750/%20b11999160.pdf?sequence=1&isAllowed=y#:~:text=With%20the%20Agreement%20in%20place.per%20cent%20of%20total%20trade>
- ⁴ De Melo, J, Sorgho, Z and Wagner, L. 2024. Implementing the Trade Facilitation Agreement should boost trade among African Continental Free Trade Area members. <https://cepr.org/voxeu/columns/implementing-trade-facilitation-agreement-should-boost-trade-among-african#:~:text=Development%20International%20trade-.Implementing%20the%20Trade%20Facilitation%20Agreement%20should%20boost%20trade,Continental%20Free%20Trade%20Area%20members&text=The%20main%20objective%20of%20the.and%20boost%20intra%2DAfrica%20trade>
- ⁵ The UN Global Survey on Digital and Sustainable Trade Facilitation (UNTF Survey) is a comprehensive tool designed to monitor and assess the implementation of trade facilitation measures across the globe. Conducted biennially since 2015 by the United Nations Regional Commissions in collaboration with UNCTAD, the survey covers over 160 economies, including 42 African countries, and evaluates 60 trade facilitation measures.
- ⁶ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- ⁷ Prinsloo, C. 2020. Understanding the Agreement for African Continental Free Trade Area. https://saiia.org.za/wp-content/uploads/2020/02/Understanding-the-AfCFTA_special-report_February2020.pdf
- ⁸ Prinsloo, C. 2020. Understanding the Agreement for African Continental Free Trade Area. https://saiia.org.za/wp-content/uploads/2020/02/Understanding-the-AfCFTA_special-report_February2020.pdf
- ⁹ UNCTAD. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.untfsurvey.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>
- ¹⁰ Byiers, B, Karkare, P and Zita, S. 2023. Lessons from SADC for the AfCFTA: The case of Mozambique. <https://ecdpm.org/application/files/6816/7870/2522/Lessons-SADC-AfCFTA-case-Mozambique-Discussion-Paper-338-ECDPM-2023.pdf#:~:text=The%20paper%20concludes%20that%20the,to%20promote%20further%20export%20development>
- ¹¹ Byiers, B, Karkare, P and Zita, S. 2023. Lessons from SADC for the AfCFTA: The case of Mozambique. <https://ecdpm.org/application/files/6816/7870/2522/Lessons-SADC-AfCFTA-case-Mozambique-Discussion-Paper-338-ECDPM-2023.pdf#:~:text=The%20paper%20concludes%20that%20the,to%20promote%20further%20export%20development>
- ¹² Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>
- ¹³ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- ¹⁴ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

REFERENCES

¹⁵ UNDP. 2020. The Futures Report: Making the AfCFTA Work for Women and Youth. <https://www.undp.org/africa/publications/futures-report-making-afcfta-work-women-and-youth>

¹⁶ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>



CONTACT US

Follow, share and engage with us today!



www.acbf-pact.org



www.elibrary.acbfpact.org/



[Africa Capacity Building Foundation](#)



[ACBF_Official](#)



[@theacbf](#)



[TheACBF](#)